



GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

PL 13499

Signataires : Murat-Julian Alder, Jean-Pierre Pasquier, Jacques Béné, Adrien Genecand, Darius Azarpey, Philippe Meyer, Pierre Nicollier, Thierry Oppikofer, Alexis Barbey, Francine de Planta, Fabienne Monbaron, Celine van Till, Christina Meissner

Date de dépôt : 28 mai 2024

Projet de loi pour la valorisation de l'engagement de milice par les hautes écoles genevoises

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

¹ La loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (LHES-SO-GE) (C 1 26), du 29 août 2013, est modifiée comme suit :

Art. 35A Avancement militaire (nouveau)

¹ La HES-SO Genève reconnaît les acquis de la formation militaire au commandement.

² A cet effet, chaque école octroie aux étudiantes et étudiants qui accomplissent un service d'avancement en qualité de sous-officier supérieur ou d'officier de l'armée suisse un nombre limité de crédits ECTS à faire valoir dans le cadre du bachelor ou du master.

* * *

² La loi sur l'université (LU) (C 1 30), du 13 juin 2008, est modifiée comme suit :

Art. 39A Avancement militaire (nouveau)

¹ L'université reconnaît les acquis de la formation militaire au commandement.

² A cet effet, chaque unité principale d'enseignement et de recherche octroie aux étudiantes et étudiants qui accomplissent un service d'avancement en qualité de sous-officier supérieur ou d'officier de l'armée suisse un nombre limité de crédits ECTS à faire valoir dans le cadre d'un bachelor ou d'un master.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

A Genève, l'enseignement supérieur est dispensé par l'université et les hautes écoles spécialisées. Celles-ci visent un haut niveau de qualité et une reconnaissance internationale. Elles promeuvent l'interdisciplinarité. Elles contribuent au développement de la vie scientifique, culturelle, économique et sociale de la collectivité (art. 196 Cst-GE).

L'Etat soutient la formation continue et le perfectionnement professionnel (art. 198 Cst-GE).

Depuis plusieurs années, de nombreuses hautes écoles suisses reconnaissent les acquis de la formation militaire au commandement des étudiantes et étudiants qui accomplissent un service d'avancement en qualité de sous-officier supérieur ou d'officier de l'armée suisse.

Cette reconnaissance est concrétisée par l'octroi d'un nombre limité de crédits ECTS à faire valoir dans le cadre d'un bachelor ou d'un master.

A l'heure actuelle, notre pays connaît une grande disparité en la matière entre la Suisse alémanique et la Suisse latine.

Alors que l'Université de Saint-Gall reconnaît les acquis de la formation militaire au commandement pour les étudiantes et étudiants de toutes les facultés, à l'Université de Genève, cette reconnaissance est limitée au Programme Sécurité Globale du Global Studies Institute.

Alors que la Haute école spécialisée des Grisons reconnaît ces acquis dans le cadre du bachelor, du master et même de l'executive MBA, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) limite cette reconnaissance au bachelor en sciences économiques par une validation des acquis de l'expérience sur dossier, une nouvelle réglementation étant toutefois en cours d'élaboration.

Le détail des modalités de reconnaissance des acquis de la formation militaire au commandement figure dans le document annexé.

Cette reconnaissance profite certes aux étudiantes et étudiants qui sacrifient une partie particulièrement importante de leur temps en marge de leurs études au service de la sécurité de la Suisse et de sa population.

Elle profite toutefois aussi aux hautes écoles elles-mêmes, dont une partie des crédits ECTS est ainsi prise en charge par l'armée suisse, ainsi qu'aux employeurs, qui peuvent bénéficier du savoir-faire, des compétences et de l'expérience de collaboratrices et collaborateurs ayant reçu une formation de qualité, exigeante et pratique dans le domaine de la conduite du personnel.

Le 17 janvier 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la motion n° M 2508 pour une reconnaissance des compétences militaires par les ressources humaines de l'Etat de Genève¹. Le 2 octobre 2020, notre parlement a pris acte du rapport de notre gouvernement sur cette motion.

Il ressort notamment de ce rapport que « *le Conseil d'Etat estime que les compétences et l'expérience acquises au sein de l'armée peuvent avoir de la valeur ajoutée et sont bien prises en compte à leur juste valeur par l'Etat de Genève, en particulier lorsque ces compétences génériques (gestion de crise, management, gestion du stress, etc.) sont requises pour la fonction* » (p. 4)².

Dans le canton de Vaud, le 7 mai 2024, le député Xavier de Haller a déposé la motion n° 24_MOT_29 demandant au Conseil d'Etat de modifier la loi sur l'Université de Lausanne et les règlements pertinents afin de garantir la reconnaissance par l'Université de Lausanne et les HES vaudoises de la formation militaire au commandement par l'octroi de crédits ECTS. Cette motion est soutenue par des députées et députés du PLR, du PVL, de l'UDC, du PS et des Verts. Le 14 mai 2024, elle a été renvoyée en commission³.

Le présent projet de loi a pour but d'inscrire dans la législation relative à l'Université de Genève et à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève les bases légales fixant le principe général de la reconnaissance de la formation militaire au commandement. Dans le respect de l'autonomie des hautes écoles, ces dernières seront chargées des modalités de ladite reconnaissance. A cet effet, elles pourront s'inspirer des pratiques qui sont déjà en vigueur dans d'autres hautes écoles de notre pays, lesquelles sont décrites en détail dans le document annexé.

De plus amples informations figurent en outre sur la page dédiée du site internet de l'armée suisse⁴.

Les auteurs du présent projet de loi préconisent un renvoi de celui-ci à la commission de l'enseignement supérieur.

Outre l'audition du premier signataire, ils recommandent celles de :

- Swissuniversities (anciennement CRUS) ;
- l'Université de Genève ;
- la HES-SO Genève ;
- la Formation supérieure des cadres de l'armée suisse ;

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02508A.pdf>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02508B.pdf>

³ https://www.vd.ch/gc/depute-e-s/detail-objet/objet/24_MOT_29/membre/624896

⁴ <https://www.armee.ch/fr/service-militaire-carriere-de-cadre>

- l'Association militaire des étudiantes et étudiants de l'Université de Genève (AMUNIGE).

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de bien vouloir réserver un accueil favorable au présent projet de loi. Nous vous en remercions d'avance.

ANNEXE



Armée suisse Commandement de l'instruction – Formation supérieure
Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Reconnaissance par les hautes écoles de la formation militaire au commandement
(Succès de formation de milice, reconnu en compte dans le crédit ECTS) 28.03.2023

Reconnaissance par les hautes écoles de la formation militaire au comm.

Contexte

Mesures prises par l'armée

Ces dernières années, de nombreuses voix se sont élevées sous la coupole fédérale pour demander une meilleure adéquation des compétences acquises à l'armée avec les exigences de la vie professionnelle et de la formation. Avec la réforme Armée XXI, l'Armée suisse a entrepris, en 2004, un long processus destiné à promouvoir et valoriser dans le monde civil les formations de haut niveau que suivent ses cadres. Cette tendance s'est encore accentuée avec l'exigence formulée dans le rapport sur l'Armée 2010 de créer des incitations supplémentaires favorisant le recrutement des cadres. La priorité est mise non seulement sur les avantages personnels pour les cadres de milice, mais aussi sur les intérêts des employeurs et des établissements de formation. Cela se traduit par des mesures concrètes, telles que l'octroi de certificats et d'attestations de formation ou de compétences variables au civil, l'attribution d'indemnités de formation, qui permettent de faciliter les études, et des campagnes d'information auprès des jeunes astreints au service militaire sur les avantages d'une carrière dans l'armée.

Mandat de la FSCA

La Formation supérieure des cadres de l'armée (FSCA) a été chargé d'établir les contacts nécessaires avec le monde de la formation et de négocier des accords de reconnaissance. Ainsi, selon le concept adopté par le chef de l'Armée, un dialogue a été ouvert dès fin 2019 avec toutes les universités, écoles polytechniques fédérales (EPF), hautes écoles spécialisées (HES) et hautes écoles pédagogiques (HEP) de Suisse, visant notamment les filières d'études axées sur le management et la conduite. L'objectif est aussi de faire reconnaître les services militaires dans une fonction de cadre en tant que volet d'un stage prescrit par une haute école ou en tant que prestations librement imputables.

Dosimetría en la radioterapia

Reconnaissance à différents niveaux

Si de nombreuses reconnaissances existent déjà dans le vaste secteur de la formation continue et du perfectionnement, elles se développent également dans le domaine de la formation universitaire initiale (bachelor, master). Seules les hautes écoles ont la compétence d'accorder des reconnaissances, et ce uniquement dans les filières d'études ayant des liens avec les programmes militaires d'études. Le tableau ci-après fournit des détails à ce sujet.

Universités / EPF / faculté

Université / EPF / faculté	Bénéficiaires*	Études	ECTS pris en compte	Remarques
Saint-Gall Toutes les facultés	sof sup of sub SFC U / SFC C trp	Bachelor Bachelor Master	4 6 6	Études intégrées (Kontextstudium)
Zurich Sciences économiques (WWF) Mathématiques et sciences naturelles (MNF)	sof sup of sub SFC U / SFC C trp	Bachelor Bachelor Master	3 6 6	Organization and Human Resources WWF ; option MNF
Lucerne Sciences économiques	sof sup of sub SFC U / SFC C trp	Bachelor Bachelor Master	3 6 6	Prestations extra-curriculaires ou option , MNF dès SP'18
	SFC U	MAS Effective Leadership (3 CAS)* CAS Decisive Leadership	max. 10/CAS 13 (5 demi-journées suppl. pendant le SFC U)	* À partir de l'échelon U / C trp Prise en compte dans le MAS Effective Leadership
Neuchâtel Sciences économiques	sof sup of sub SFC U / SFC C trp	Bachelor Logistics and Supply Chain Manag. Master General Management Bachelor Operations Management Master General Management Master (div.) Global Supply Chain Manag. Master General Management Operations Management	3 3 6 3 6 3	Dès 2019
Bâle Sciences économiques	sof sup of sub	Bachelor Bachelor	max. 3 max. 6	Stages

Berne Sciences économiques	sof sup of sub SFC U / SFC C trp	Bachelor Betriebswirtschaftslehre* Bachelor Betriebswirtschaftslehre* Executive Master of Public Management CAS Public Administration CAS Marktorientierte Betriebswirtschaftslehre	max. 6 max. 6 5-7 1,5 3	* Stages uniquement si lien attesté avec la gestion d'entreprise
UniDistance Suisse Sciences économiques Sciences historiques XIX/XX ^e s.	of sub	Bachelor d/f Bachelor	1 max. 10 max. 5	Siège à Brigue
EPF de Zurich Management, Technology, Economics	of sub	Master	3	
Genève Global Studies Institute	sof sup of sub SFC U SFC C trp	CAS / MAS CAS / MAS CAS / MAS CAS MAS	3 3 3 3 6	Programme Sécurité globale

Hautes écoles spécialisées

HES / domaine	Bénéficiaires*	Études	ECTS pris en compte	Remarques
Fachhochschule Graubünden (FHGR) Coire Economie	of sub SFC U / SFC C trp SFEMG II	Bachelor Master Bachelor Master MAS Business Administration EMBA General Management EMBA Smart Marketing EMBA New Business Development EMBA Digital Transformation EMBA General Management EMBA Smart Marketing EMBA New Business Development EMBA Digital Transformation	4 2 suppl. 13 / 60 20 / 84 14 / 84 14 / 84 23 / 84 18 / 84 18 / 84 18 / 84	- S'ajoutant aux 4 ECTS pour of sub - Prise en compte en jours d'études
Hochschule Luzern (HSLU) Économie	sof sup of sub / SFC U / SFC C trp of sub / SFC U / SFC C trp	Bachelors Business Administration et Business Psychology Master Business Administration	3 6	En cas d'études à temps partiel, les possibilités de prise en compte peuvent différer de celles indiquées ici.

	Cyberspecialistes	BSc Information and Cyber Security	21	Dans certains cas, la formation de cyberspecialiste peut également être prise en compte en tant que stage.
Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) Olten Économie	Tous les cadres de l'armée	Cette HES ne prend pas en compte la formation des cadres de milice de manière fixe, mais elle invite les militaires à présenter les qualifications et certificats obtenus pendant le service aux directions des filières concernées. Sur la base de l'ensemble des compétences acquises, un certain nombre de crédits peuvent alors être pris en compte en fonction de la filière d'études choisie et de la formation militaire de cadre suivie.	Bachelor	Le nombre de crédits ECTS indiqué correspond à la prise en compte minimale. Sur dossier, chaque militaire peut demander la prise en compte de crédits supplémentaires.
Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) Brugg-Windisch Technique	soit sup of Fonctions techniques		min. 2 min. 5 sur dossier	

ZHAW Winterthur School of Management and Law Economie	of sub	Bachelor Business Administration Bachelor Wirtschaftsrecht	3 3	
SFC U		Master Banking and Finance Master International Business	max. 6 max. 6	
SFC U / SFC C trp		MAS Public Management MAS Business Administration MAS Human Capital	6 6 6	
Institut des sciences médiatiques appliquées (IAM)	C trp (cdt, cdt rempl) / SFEMG II	International EMBA	max. 6	
Dipl. MIKA		MAS Communication Management & Leadership CAS Leadership CAS Leadership	15	CAS Krisenkommunikation Programme EMBA
Haute école spécialisée bernoise (HES-SO) Économie	SFC U SFC C trp (cdt)	CAS Leadership CAS Leadership	3 6	Programme EMBA
Scuola universitaria professionale della Svizzera Italiana (SUPSI) Manno Economie	SFC U / SFC C trp	MAS Human Capital Management MAS IT Management & Governance DAS Empowering Skills DAS Project Management DAS Business Coaching CAS Sviluppo competenze EMBA	max. 9 max. 9 max. 6 max. 6 max. 6 2	
Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) Sciences économiques	of sub	Bachelor	ouvert	Validation des acquis de l'expérience VAE / sur dossier ; nouvelle rééglementation en cours

ZHAW Wädenswil Life Sciences and Facility Management Institut für Facility Management	SFC U four/Qm of sub SFC U SFC C trp	MAS Facility Management Bachelor Facility Management	10 ouvert	Correspond au module Leadership Examen ou prise en compte individuelle
Haute école spécialisée à distance de Suisse (HESD) Économie, droit, technique	SFC U / SFC C trp	Bachelor Économie d'entreprise Bachelor Ingénierie de gestion EMBA CAS Leadership	max. 5 max. 5 max. 10 max. 10	Siège à Brigue
École hôtelière de Lausanne	sot sup of sub	Bachelor	semestre de stage obligatoire (partie intégrante du cursus) ; plus d'infos : careercenter@ehl.ch	Prolongation de 4 semaines du paiement de galons au moyen d'un service volontaire. Pour plus d'infos, veuillez contacter le la collab scientifique de l'ACAMIL (coordonnées ci-après);

Hauts écoles pédagogiques

HEP	Bénéficiaires*	Études	ECTS pris en compte	Remarques
Lucerne Perfectionnement	of sub	DAS / MAS	ouvert	Sur dossier

Hauts écoles privées

Hauts école	Bénéficiaires*	Études	ECTS pris en compte	Remarques
International Management School of Geneva	sof sup of sub SFC U SFC C trp	Bachelor Bachelor Master Master Master	3 6 6 6 6	
Private Hochschule Wirtschaft (PHW) Bern	sof sup of sub sof sup of sub SFC U SFC C trp	Toutes les filières bachelor Bachelor	3 6	Siège à Zurich
Kairos Haute école spécialisée Suisse Économie	sof sup of sub SFC U SFC C trp of sub SFC U SFC C trp sof sof sup of sub	Filières master consécutives Filières master consécutives Formations continues	2 4 6 6 6 6 6 8 1 CAS (y c. prestation pratique) 1 CAS (y c. prestation pratique)	

Concordance Armée XXI / DEVA

Les stages de formation militaires de la FSCA ont subi les modifications ci-après avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Officiers subalternes : suppression du SFO

Le stage de formation d'officiers (SFO) central est supprimé ; ses contenus sont transférés à l'école d'officiers (EO).

Unité : changement de nom du SFC I

Le stage de formation au commandement I (SFC I) se poursuit sous le nom de stage de formation au commandement Unité (SFC U).

Corps de troupe : regroupement de la formation

Le stage de formation au commandement II (SFC II) se poursuit sous le nom de stage de formation au commandement Corps de troupe (SFC C trp) ; fonction cdt rempli.

Le stage de formation d'état-major (SFEM) se poursuit sous le nom de stage de formation au commandement Corps de troupe (SFC C trp) ; fonction of EM.

Interlocuteur FSCA

Andreas Rüdisüli (Dr phil.), collaborateur scientifique Hautes écoles, Académie militaire à l'EPF de Zurich (ACAMIL)
058 484 82 86
andreas.ruedisueli@vsg.admin.ch